

Un Pass contraception pour les jeunes francilien-ne-s

Voté le 18 juin par le Conseil régional, disponible à partir de janvier 2011, le Pass contraception vise à donner aux jeunes Franciliennes et Franciliens, et en premier lieu aux lycéennes et lycéens, un accès anonyme et gratuit à l'ensemble des moyens contraceptifs.

Du fait d'un accès à l'information insuffisant, d'une méconnaissance des risques, mais aussi du désengagement de l'Etat, les jeunes franciliennes et franciliens ont une réelle difficulté à exercer leurs droits en matière de contraception et d'IVG.

Cette difficulté est grandement liée à une inadaptation des dispositifs d'accès à la contraception. Les jeunes peuvent recourir de façon gratuite et anonyme à la contraception d'urgence, mais pas à une contraception régulière, sauf dans les centres d'éducation et de planification.

La loi garantit un accès autonome des jeunes à la contraception. Mais dans la mesure où les jeunes mineurs doivent faire appel à la couverture sociale de leurs parents, ce droit est loin d'être effectif.

Cette situation est un enjeu de santé publique. L'IGAS dans son rapport d'octobre 2009 sur la contraception a indiqué que la diffusion de la contraception n'a pas fait reculer le nombre d'IVG : 200.000 femmes y ont recours chaque année en France, dont 50.000 en Ile de France.

La Région souhaite aujourd'hui renforcer son accompagnement des jeunes Franciliennes et Franciliens par la mise en place d'un « Pass contraception ». Ce Pass est l'un des piliers du pacte d'autonomie à destination des jeunes francilien-ne-s.

Le dispositif

Le Pass va permettre un accès anonyme et gratuit à l'ensemble de l'offre contraceptive pour une durée de trois à six mois. Il comprendra :

- un **coupon destiné à la consultation** dans un centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), chez un médecin généraliste ou un gynécologue du secteur 1 ou chez une sage-femme
- un **coupon pour une prise de sang** par une infirmière libérale ou un laboratoire
- un **coupon pour des analyses médicales** par un laboratoire
- un **coupon permettant la délivrance de tous contraceptifs pendant 3 mois** (notamment pilule, patch, anneau) par les CPEF ou les pharmacies

Dans la mesure où il est souvent difficile pour les jeunes filles de faire un choix définitif d'un premier contraceptif, un deuxième Pass de trois mois pourra leur être délivré pour pouvoir changer de contraceptif.

Les bénéficiaires

Le Pass sera proposé dans les lycées d'enseignement général et technologique, professionnels, CFA ou un institut de formation sanitaire ou sociale et vise un public potentiel d' environ **77.000 filles et 82.000 garçons**.

Les garçons pourront aussi bénéficier d'une consultation gratuite par le biais du Pass contraception.

Le coût du dispositif

Le Pass coûtera à la Région entre 59 à 102 € pour l'option 3 mois ou 118 à 204 € pour 6 mois en fonction des contraceptifs choisis.

Les modalités de mise en œuvre

La Région s'appuiera sur les professionnels de santé scolaire pour la distribution des Pass contraception : **infirmières scolaires** dans les lycées, **médecins du travail** ou structures spécialisée en prévention santé dans les CFA, directeurs ou structures spécialisées en prévention santé dans les instituts de formation sanitaire ou sociale. . En accord avec les rectorats, la Région a prévu de **réunir à la rentrée les infirmier-e-s scolaires pour mettre en place le dispositif**.

Une action résolue en faveur du droit à la contraception et à l'IVG

Le Pass contraception est un nouveau volet de l'action résolue menée par le Conseil régional d'Île de France en faveur de l'accès aux droits à la contraception et à l'IVG.

Cette politique passe par :

- l'action du Comité régional d'information et de prévention du SIDA (CRIPS), qui est intervenu directement en 2009 auprès de 160°000 jeunes dans le cadre de ses programmes d'éducation pour la santé

- le soutien au planning familial (100.000 euros par an)
- le financement à 100% d'échographes pour les services de gynécologie-obstétrique des hôpitaux et les centres du planning familial (30 appareils financés depuis 2006) (800.000€ au budget 2010)
- la campagne régionale annuelle « sexualité, contraception, avortement : un droit, mon choix, notre liberté » (375 000€ au budget 2010)